

## SOMMAIRE

MAI 2022

Edito du chef de la MAI	1
L'actualité de la MAI	2
Nouvelles du monde	2
Nouvelles des partenaires	3
Le Kiosque	4



## EDITO DU CHEF DE LA MAI

Dans le cadre de ses attributions fixées par la Convention de La Haye de 1993 et le Code de l'action sociale et des familles, la MAI dispose d'une mission de coopération avec un budget dédié. Suite à un appel à projets annuel, le dernier comité des subventions, présidé par le directeur adjoint des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, a décidé de soutenir 18 projets proposés par 8 ambassades de France à l'étranger, pour un montant total de 276 096 €.

Ces projets s'inscrivent dans le champ de la coopération institutionnelle (renforcement des capacités des autorités centrales en charge de l'adoption) et de l'appui aux actions de la société civile et des partenaires internationaux au bénéfice des enfants les plus vulnérables. Ils ne sont pas un instrument de facilitation de l'adoption internationale mais une contribution à une politique de protection de l'enfant privé de famille.

L'enveloppe de coopération de la MAI constitue ainsi un instrument de partenariat avec les autorités centrales des pays d'origine afin de garantir le caractère éthique des adoptions pratiquées. Elle finance également des projets mis en œuvre par des ONG, locales, françaises ou internationales, dans le domaine de la protection de l'enfance, dans une logique de

subsidiarité selon laquelle la décision d'une adoption internationale ne doit intervenir qu'après qu'ait été constatée l'impossibilité de trouver une solution satisfaisante pour l'enfant dans son pays d'origine.

En 2022, les priorités de l'appel à projets de coopération ont visé à :

→ Encourager l'adhésion des pays concernés à la Convention de La Haye de 1993 ou à consolider sa mise en œuvre effective : aide à l'élaboration du cadre législatif et réglementaire, formation des acteurs de l'adoption internationale (travailleurs sociaux, personnels des ministères concernés, etc.), réalisation d'outils pérennes et de guides méthodologiques, assistance juridique, etc. ;

→ Sécuriser les procédures d'adoption, y compris en matière d'état civil ;

→ Faciliter la recherche des origines des personnes adoptées qui en font la demande (sécurisation et conservation des archives d'adoption, accompagnement des adoptés dans le pays, etc.) ;

→ Favoriser la désinstitutionalisation des enfants et la subsidiarité de l'adoption internationale (prévention des abandons et favorisation de solutions alternatives : réintégration dans les familles d'origine, placement en familles d'accueil, adoption nationale, etc.).

Parmi les projets retenus en 2022 figurent :

→ Un projet en partenariat avec l'association *Archivistes Sans Frontières* pour structurer un système d'archivage à l'autorité centrale pour l'adoption de Côte d'Ivoire, dans le prolongement de projets similaires menés avec le même partenaire en Ethiopie et au Sénégal ;

→ Un projet visant à favoriser la désinstitutionalisation et la vie en famille des enfants en situation de handicap en Côte d'Ivoire, mené par le Service Social International (SSI) en partenariat avec la Direction de la protection de l'enfant de RCI et l'ONG ivoirienne *Vie saine* ;

→ Un projet de formation au Honduras en partenariat avec l'autorité centrale (la DINAF) et le SSI pour renforcer les capacités du pouvoir judiciaire (magistrats) et des agents de l'état civil ;

→ Cinq projets présentés via l'ambassade de France à Madagascar pour contribuer à la protection de l'enfance et au renforcement des capacités de l'autorité centrale malgache (l'ACAM).

**Etienne ROLLAND-PIÈGUE**

**Chef de la Mission de  
l'adoption internationale**



## L'ACTUALITÉ DE LA MAI

### Départ à la retraite en mai de Madame Christiane EL HAYEK

Christiane EL HAYEK, chargée de mission à la MAI, accompagne et conseille les services adoption des conseils départementaux depuis 2016. Bien connue des milieux de l'adoption en France, elle a renforcé les liens de la MAI avec ses partenaires, notamment à travers les journées de rencontres en région, l'organisation du colloque annuel de la MAI et la diffusion de sa lettre d'information. Nous lui souhaitons tous une heureuse retraite et un plein épanouissement dans l'accomplissement de ses nouveaux projets.

### Échanges avec l'autorité centrale suisse

A l'occasion de son passage à Paris, Mme Joëlle SCHICKEL, responsable de l'autorité centrale fédérale suisse pour les adoptions internationales, s'est entretenue avec les responsables de la MAI. À l'ordre du jour des discussions : l'avenir de l'adoption internationale, le travail en cours des autorités fédérales suisses sur les adoptions illicites, la régulation des opérateurs et la situation à Haïti et dans d'autres pays d'origine.



## NOUVELLES DU MONDE

### Vers la fin des adoptions internationales en Corée ?

Le président du Holt Children Services a écrit au Rayon de soleil de l'enfant étranger (RDSEE) pour l'informer que son organisation ne proposerait plus d'enfants à l'adoption internationale en France.

Il met en avant le renforcement de la politique coréenne de protection de l'enfance, qui privilégie le soutien aux familles de naissance et les solutions nationales pour l'avenir de l'enfant.

Le Holt Children Services a ainsi décidé de mettre fin à ses accords de coopération avec la France, le Danemark et le Luxembourg. Il ne gardera ses liens qu'avec les Etats-Unis et la Norvège, où le nombre d'adoption internationale en provenance de Corée est plus important.

### Russie : à propos du suivi post-adoption

Toutes les relations avec la Russie sont actuellement interrompues. Les transmissions des originaux apostillés des rapports post-adoption par La poste ne sont pas assurées d'arriver à leur destinataire. L'AFA adresse les rapports aux autorités régionales russes par courriel via sa correspondante en Russie, avec l'engagement de fournir ultérieurement les originaux apostillés.

Pour les familles qui ont adopté en Russie par démarche individuelle, la MAI recommande de procéder de la même façon (adresser le rapport traduit en russe par courriel à l'autorité locale concernée) et de régulariser la situation ultérieurement. Dans tous les cas, il est important que l'échéancier de suivi soit respecté et que les conseils départementaux poursuivent l'accompagnement des enfants adoptés.

### Activités des autorités centrales en matière d'accès aux informations et de recherche des origines pour les personnes adoptées : étude de l'Irlande.

L'autorité pour l'adoption de l'Irlande a diffusé une étude sur les activités des autorités centrales en matière d'information et de recherche des origines (Information & Tracing Services) sur la base d'un questionnaire adressé à 12 autorités centrales : Allemagne, Belgique, Canada (Québec), Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Suède, Suisse.

Il en ressort que 11 pays parmi les 13 assurent des services d'information et de recherche, soit directement par l'autorité centrale, soit par le biais de services spécialisés ou d'autorités déconcentrées. 9 pays ont vu leur législation évoluer au cours des 6 dernières années.

L'activité s'est surtout développée dans la période récente, avec la mise en place de personnels dédiés.

Les difficultés rencontrées portent sur l'adaptation du cadre législatif, le partenariat avec les pays d'origine, les lacunes dans l'information disponible et les frustrations des usagers, qui pour certains préfèrent recourir aux réseaux sociaux ou aux tests ADN.

L'Irlande, avec 5000 personnes adoptées à l'international, surtout après 2000, anticipe une croissance régulière de ces activités.

### Pays-Bas : reprise des adoptions internationales

Le ministre de la Protection juridique néerlandais, Monsieur WEERWIND, vient d'annoncer en mai la levée du moratoire sur les adoptions internationales qui avait été mis en place aux Pays-Bas suite à la publication du Rapport JOUSTRA. Il a précisé que l'adoption internationale resterait une possibilité aux Pays-Bas dans l'intérêt des enfants pour lesquels aucune autre solution appropriée dans le pays d'origine ne serait trouvée, mais qu'elle serait soumise à des exigences strictes en matière de procédure.



## NOUVELLES DES PARTENAIRES

### Ouverture d'une nouvelle Consultation adoption dans le Rhône (69)

Le Service de pédiatrie du Centre Hospitalier Nord-Ouest de Villefranche-sur-Saône va proposer, à partir de mai 2022, une consultation spécialisée Adoption le 4<sup>e</sup> mardi après-midi du mois. La mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance a permis au Département du Rhône la concrétisation de ce projet, afin de développer l'accompagnement des candidats à l'adoption et des familles adoptives. La convention qui lie le Département au Centre hospitalier couvre la durée de la Stratégie. Un bilan prévu à son issue permettra d'évaluer l'intérêt de poursuivre cette action.

La consultation sera assurée par un médecin spécialisé en infectiologie et par une psychologue du Service adoption du Rhône.

Afin de répondre aux sollicitations dans les meilleures conditions, la consultation sera ouverte aux personnes résidant dans le département ou dans un rayon de 40 km autour du Centre hospitalier.

Retrouvez les coordonnées de toutes les consultations Adoption en cliquant [ici](#).

### Création de l'association AdoptEcoule

AdoptEcoule est une association à but non lucratif qui propose une ligne d'écoute tenue par des adoptées pour des adopté(e)s. Les permanences téléphoniques ont lieu tous les samedis de 14h à 16h au 03 62 02 11 14.

AdoptEcoule propose un espace d'écoute active et bienveillante dans une démarche de soutien et de pair-aidance entre personnes adoptées. Les membres de l'association sont avant

tout des écoutant(e)s en lien avec des spécialistes de la santé mentale qui les conseillent, les forment et les supervisent, et vers lesquels l'association AdoptEcoule peut éventuellement diriger les appelant(e)s qui feraient la demande d'un suivi thérapeutique.

Retrouvez plus d'information sur le [site d'AdoptEcoule](#).

### Projet Racine du SSI France – rapport intermédiaire



Le SSI France met en œuvre, avec le soutien de la MAI, un projet pilote sur l'accompagnement des adoptés dans leur recherche des origines dans trois pays : l'Ethiopie, Haïti, et le Sri Lanka.

Les objectifs sont de dresser un état des lieux de l'adoption dans ces trois pays depuis 20 ans, d'identifier dans ces pays des partenaires fiables pour la recherche des origines, orienter et accompagner gratuitement des personnes adoptées dans

leurs démarches en France et à l'étranger et offrir un espace d'écoute et de soutien par l'organisation de groupes de parole.

Le rapport intermédiaire rend compte de l'état d'avancement du projet. Le SSI France a présenté à la MAI un projet Racine-2 permettant de poursuivre les actions entreprises et de les étendre à un quatrième pays d'origine.

### Réunion en ligne avec les conseils départementaux pour présenter la loi du 21 février 2022 réformant l'adoption

Ce webinaire était organisé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), le ministère des Solidarités et de la Santé (DGCS) et le ministère de la Justice (DACS).

216 participants représentant 90 conseils départementaux se sont connectés pour écouter les trois intervenantes et poser des questions en ligne.

Parmi les thèmes traités : l'ouverture de l'adoption aux couples de partenaires et de concubins, l'élargissement des

cas d'adoption plénière, la prohibition de certaines adoptions intrafamiliales, le nouveau cadre de l'agrément, le suivi des enfants confiés en adoption ou adoptés à l'étranger, l'interdiction des adoptions par démarche individuelle et le renforcement du contrôle des opérateurs.

Vous pouvez recevoir le texte des interventions et les réponses aux questions posées en en faisant la demande à la MAI à l'adresse [evenements.fae-mai@diplomatie.gouv.fr](mailto:evenements.fae-mai@diplomatie.gouv.fr)

### UNICEF : publication d'une lettre ouverte adressée au Président de la République

Dans une [lettre ouverte](#) publiée le 5 mai 2022, Jean-Marie DRU et Adeline HAZAN, président et vice-présidente de l'UNICEF France appellent le Président nouvellement réélu à tendre la main à la jeunesse et à lui envoyer des signaux forts tels que la création d'un ministère de l'Enfance et de la Jeunesse.

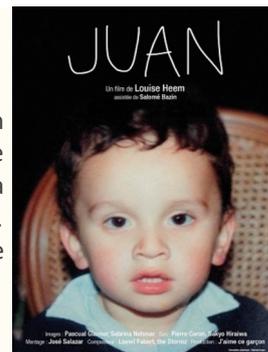


## La revue Annales de démographie historique consacre un deuxième numéro à l'adoption internationale

Parmi les articles, on notera la contribution de Simonella TANGUY-DOMINGOS sur « les transformations autour du placement d'enfants au Bénin ». Elle y revient sur les pratiques traditionnelles de confiage et de déplacement d'enfants d'une famille à l'autre, qui peuvent donner lieu à des abus dont sont victimes les enfants placés comme « aides à domicile ». Après le tournant politique de l'année 1990, le Bénin s'est doté d'un Code des personnes et de la famille, complété en 2015 d'un Code de l'enfant, et a ratifié la convention de La Haye en 2018. Mais l'adoption nationale et internationale y sont encore peu développées et prennent le plus souvent la forme d'adoptions intrafamiliales.

## Débat en ligne autour de la projection du film *Juan* de Louise HEEM

Jean a été adopté au Paraguay en 1987 lorsqu'il avait quelques mois. Trente ans après son arrivée en France, sa cousine Louise l'accompagne dans son pays natal pour rechercher sa mère biologique. Le film documentaire qu'elle a réalisé, *Juan*, le suit dans ce voyage et cette quête. L'association RAÏF a organisé un débat en ligne autour de la projection du film, en présence de Jean et de la réalisatrice. Etienne ROLLAND-PIÈGUE, chef de la MAI, et Fabio MACÉDO, universitaire spécialiste de l'histoire de l'adoption, ont participé au débat.



## Diffusion du film *Lion* de Garth Davis sur Arte



« Un enfant de 5 ans prend un train par erreur et se retrouve seul à Calcutta. Adopté par un couple australien, il n'aura de cesse de retrouver les siens... Un incroyable destin, inspiré de faits réels, avec Nicole Kidman et Dev Patel. »

## Intervention du Dr Fanny COHEN-HERLEM dans l'émission *Hondelatte raconte* sur Europe 1 suite à la diffusion du film *Lion*

« L'histoire d'un petit Indien de 5 ans, Saroo Brierley, qui se perd dans son immense pays et qui est adopté par une famille Australienne. 24 ans + tard, grâce à ses souvenirs, et grâce à Google Earth, il finit par retrouver sa mère.

Invitée : Fanny Cohen-Herlem, psychiatre, pédopsychiatre et psychanalyste. Auteure de « L'adoption en question...et...les questions des enfants adoptés » (Editions Pascal). »

Emission à retrouver intégralement en cliquant [ici](#).

## Numéro spécial de la revue AJ Famille de Dalloz sur l'adoption

Le numéro du mois d'avril 2022 de la revue AJ Famille de Dalloz comporte un riche dossier consacré à la réforme de l'adoption. La Mission de l'adoption internationale y présente les changements importants introduits par la loi du 21 février 2022 pour adapter le système français aux enjeux actuels de l'adoption internationale.

Retrouvez le sommaire du numéro en cliquant [ici](#).

## Dans la presse :

- ♦ **Le Figaro** — « Guerre en Ukraine : l'impossible adoption des orphelins qui ont fui les bombes », par Marie-Liévine MICHALIK, publié le 29 avril 2022.
- ♦ **EURACTIV.fr** — « Les enfants ukrainiens vulnérables menacés d'adoption illégale », par Jamie HOLCOMB, publié le 26 avril 2022.